

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
	-Ballons et balles, autres que les balles de golf ou de tennis de table:		
9506.61.00	--Balles de tennis .....	11.3%	C
9506.62.00	--Gonflables .....	11.3%	C
9506.69	--Autres		
9506.69.10	---Balles pour le cricket .....	11.3%	C
9506.69.90	---Autres .....	11.3%	C
9506.70	-Patins à glace et patins à roulettes, y compris les chaussures auxquelles sont fixés des patins		
9506.70.10	---Patins à glace ou à roulettes montés sur une chaussure ou une botte ..	22.5%	A
9506.70.20	---Patins à glace ou à roulettes non montés sur une chaussure ou une botte .....	8.8%	A
	-Autres:		
9506.91	--Articles et matériel pour la gymnastique ou l'athlétisme		
9506.91.10	---De cuir .....	12.5%	C
9506.91.90	---Autres .....	10%	C
9506.99	--Autres		
9506.99.10	---Jambières et battes pour le cricket .....	11.3%	C
9506.99.20	---Protecteurs faciaux et épaulières pour le football américain .....	En fr.	D
9506.99.30	---Pierres pour le curling; pigeons d'argile des types utilisés dans le tir aux pigeons .....	5.5%	C
	---Bâtons de hockey:		
9506.99.41	----De hockey sur gazon .....	4%	C
9506.99.49	----Autres .....	4%	C
9506.99.50	---Piolets conçus pour l'escalade et l'alpinisme .....	En fr.	D
9506.99.60	---Matériel motorisé du type utilisé pour le développement des capacités athlétiques .....	9.2%	C
9506.99.70	---Protège-tibias et coudières ou épaulières, autres que pour le football américain; protecteurs pour taille-cuisses-hanches .....	25%	C
	---Articles pour le tir à l'arbalète et à l'arc:		
9506.99.81	----En bois .....	9.2%	C
9506.99.89	----Autres .....	11.2%	C
9506.99.90	----Autres .....	11.8%	C